

COMMISSION DE DISCIPLINE

Séance du 24 12 2018 PV N° 010

Etaient Presents MM : MESSAOUDI Med – HALIMI Ahmed

ORDRE DU JOUR :

- Etude du Courrier.
- Traitement / Affaires

AFFAIRES CHAMPIONNAT DIVISION HONNEUR

AFFAIRE N° 076 / Match : ICB EL BOUR / NRMK EL KSOUR (SEN) DU 22/12/2018.

Joueurs Avertis :

-BELARBI Abderaouf	Lic n°1810233	NRMK	Anti Jeu
--------------------	---------------	------	----------

Joueurs Exclus :

-BENALIA Hassen	Lic n°1810215	ICB	04 Matchs Fermes Comportement Antisportif envers officiel + 5.000 DA d'Amende.
-BENZID Rabia	Lic n°1810210	ICB	04 Matchs Fermes Comportement Antisportif envers officiel + 5.000 DA d'Amende.

AFFAIRE N° 077 / Match : CSBT TEMACINE / MOC CHAAMBA (SEN) DU 22/12/2018.

Joueurs Avertis :

-NAKOUS Rachid	Lic n°1810335	CSBT	Jeu Dangereux
-DJABOU Abdelmoumene	Lic n°1810341	CSBT	Anti Jeu
-NECIRI Abdelhamid	Lic n°1810060	MOC	Jeu Dangereux
-NECIRI Larbi	Lic n°1810062	MOC	Anti Jeu

Joueurs Exclus :

-NECIRI Abdelmalek	Lic n°1810054	MOC	04 Matchs Fermes Comportement Antisportif envers officiel + 5.000 DA d'Amende.
--------------------	---------------	-----	--

AFFAIRE N° 078 / Match : CMC CHOTT / CSCAG AIN GUEDIMA (SEN) DU 22/12/2018.

Joueurs Exclus :

-MAAMRI Med Islam	Lic n°1810499	CSCAG	01 Match Ferme Cumul de Carton.
-------------------	---------------	-------	---------------------------------

AFFAIRE N° 079 / Match : CRBS BENI SOUED / JSKT TEMACINE (SEN) DU 22/12/2018.

Joueurs Avertis :

-RABIA Med Ali	Lic n°1810355	CRBS	Anti Jeu
-OTHMANI Farid	Lic n°1810366	CRBS	Anti Jeu
-SAFIA Med Lamine	Lic n°1810015	JSKT	Anti Jeu
-TADJINE Lahcene	Lic n°1810019	JSKT	Anti Jeu

AFFAIRE N° 080 / Match : CSM M'NAGUEUR/PHMD HASSI MESSAOUD (SEN) DU 22/12/2018.**Joueurs Exclus :**

-KHOURLARA Soufiane	Lic n°1810155	CSM	02 Matchs Fermes Comportement Antisportif envers adversaire + 1.500 DA d'Amende
-SAYAH BENAISA A/Baset	Lic n°1810374	PHMD	02 Matchs Fermes Comportement Antisportif envers adversaire + 1.500 DA d'Amende

Dirigeants Refoulés :

-BOUGUESSA Said	SG du Club	CSM	06 Mois de Suspension Fermes Comportement Antisportif envers Officiel + 5.000 DA d'Amende A/C du 27/12/2018.
-----------------	------------	-----	--

- Vu la feuille de match ;
- Vu le rapport de l'Arbitre ;
- Vu le rapport du club PHMD.;
- Vu la Lettre de la Protection Civile ;
- Vu les Certificats Médicaux des joueurs du PHMD ;
- Attendu que les représentants des deux clubs ont été reçus en audience ;
- Attendu que l'Arbitre signale l'arrêt définitif de la partie à la 67^{ème} minute de jeu, et ce suite à l'envahissement du terrain par le public du club CSM M'Nagueur, ce qui a causé les blessures de certains joueurs.
- Attendu que l'Article 15 du Règlement du Championnat, stipule que le club sportif amateur est responsable du comportement de ses joueurs, officiels, membres, supporters ainsi que toute autre personne exerçant une fonction dans le club.

Par ces Motifs et en application de l'Article 15 et 47 du Règlement du Championnat
La Commission de Discipline Décide :

- *Match perdu par pénalité à l'équipe du CSM M'nagueur pour en attribuer le gain du match à l'équipe Du PHMD Hassi Messaoud qui marque 03 Points et 03 Buts.
- *Deux (02) Matchs à Huis Clos à l'équipe du CSM M'nagueur.
- *Dix Mille Dinars (10.000 DA) d'Amende à l'équipe du CSM M'nagueur.

AFFAIRES CHAMPIONNAT DIVISION PRE-HONNEUR « A »

AFFAIRE N° 081 / Match : EFAN NEZLA / E5J 05 JUILLET (SEN) DU 21/12/2018.**Joueurs Avertis :**

-BENMIDOUNA Benaiche	Lic n°1810112	EFAN	Anti Jeu
-ACHOUR Hamza	Lic n°1810638	E5J	Anti Jeu

AFFAIRE N° 082 / Match : JSG GOUG / USB BENACER (SEN) DU 21/12/2018.**Joueurs Avertis :**

-FETIMI Med Tahar	Lic n°1810772	JSG	Jeu Dangereux
-FETIMI Lakhdar	Lic n°1810793	JSG	Anti Jeu
-LAKEHEL Yakoub	Lic n°1810282	JSG	Jeu Dangereux
-ALIAT Abdelmalek	Lic n°1810412	USB	Jeu Dangereux
-RAHMANI Abderazek	Lic n°1810421	USB	01 Match Ferme Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende

AFFAIRE N° 083 / Match : CSL LAGRAF / USH EL HARHIRA (SEN) DU 21/12/2018.**Joueurs Avertis :**

-BOUGOFFA Abderahman	Lic n°1810196	CSL	Jeu Dangereux
-LABED Lamdjad	Lic n°1810183	USH	Jeu Dangereux

AFFAIRES CHAMPIONNAT DIVISION PRE-HONNEUR « B »**AFFAIRE N° 084 / Match : RBB EL BORMA / IRBEA EL ALIA (SEN) DU 22/12/2018.****Joueurs Avertis :**

-OULED SALEM Amar	Lic n°1810565	RBB	Jeu Dangereux
-MOKRANI Soufiane	Lic n°1810564	RBB	Jeu Dangereux
-BESACI Abdeldjebar	Lic n°1810441	IRBEA	Jeu Dangereux
-DJELLAKH Abderaouf	Lic n°1810715	IRBEA	Anti Jeu
-OUDDANE Toufik	Lic n°1810449	IRBEA	01 Match Ferme Contestation de Décision + 1.000 DA d'Amende

AFFAIRE N° 085 / Match : MBHM'B' H/MESSAOUD / MBHM'A' H/MESSAOUD (SEN) DU 22/12/2018.**Joueurs Avertis :**

-BOULIFA Hamza	Lic n°1810523	MBHM 'B'	01 Match Ferme Cumul de Carton
-LAMRI Youcef	Lic n°1810292	MBHM 'A'	01 Match Ferme Cumul de Carton

AFFAIRE N° 086 / Match : RCO OUARGLA / CRSBS SIDI BENSACI (SEN) DU 22/12/2018.**Joueurs Avertis :**

-RAACHE Abdelhadi	Lic n°1810268	RCO	Jeu Dangereux
-AMOUMENE Med	Lic n°1810265	RCO	Jeu Dangereux
-AMOUMENE Fateh	Lic n°1810792	CRSBS	Anti Jeu
-BIROUK Salim	Lic n°1810473	CRSBS	Anti Jeu

**AMENDES AUX CLUBS POUR NON PRESENTATION DE LICENCE ENTRAINEUR
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 53 DU REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FOOTBALL**

« AMATEUR »

CLUBS DIVISIONS HONNEUR

Clubs	Rencontres	Journées	Dates	Montants
CMC CHOTT	CMC / CSCAG	11 EME JRS	22/12/2018	5.000.00
MOC CHAAMBA	CSBT / MOC	// //	22/12/2018	5.000.00
JSKT TEMACINE	CRBS / JSKT	// //	22/12/2018	5.000.00

**AMENDES AUX CLUBS POUR NON PRESENTATION DE LICENCE ENTRAINEUR
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 53 DU REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FOOTBALL**

« AMATEUR »

CLUBS DIVISIONS PRE-HONNEUR

Clubs	Rencontres	Journées	Dates	Montants
JSG GOUG	USB / JSG	06 EME Journée	21/12/2018	5.000.00
RBB EL BORMA	RBB / IRBEA	05 EME Journée	22/12/2018	5.000.00
IRBEA EL ALIA	RBB / IRBEA	// //	// //	5.000.00
MBHM'B' H/MESSAOUD	MBHM'B'/MBHM'A'	// //	20/11/2018	5.000.00

REPRISE / AFFAIRE

BIEN LIRE

AFFAIRE N°074/Match :CHBA HASSI B/ABDALLAH/MBHM'B'HASSI MESSAOUD (SEN) DU 15/12/2018.
Joueurs Avertis :

-KHOULDI Abderaouf	Lic n°1810562	CHBA	01 Match Ferme Cumul de Carton
-BENSAID Imad	Lic n°1810515	MBHM'B'	01 Match Ferme Cumul de Carton

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Note Aux Associations

Article 133 : Amendes

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un **délai de trente (30) jours** à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue **défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.**

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

Le Secrétaire de la Commission

A-HALIMI

Le Président de la Commission

M.MESSAOUDI